



## Marche découverte 6 km

**Proposée par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre de la Loire (FFRandonnée Loire).  
Nous vous remercions de bien suivre le jalonnement provisoire et d'emprunter les trottoirs, les passages ou cheminements piétons.**

*Au départ du Parc des Expositions, traverser le **Parc François Mitterrand** pour rejoindre **la salle du FIL**.*

*Traverser le boulevard Thiers et la voie ferrée sur la passerelle pour gagner **la Cité du Design**.*

*Au niveau des bâtiments du Mixeur, les circuits 6 km et 12 km se séparent. Pour le 6 km, passer à gauche sous le porche, puis devant la boulangerie du quartier et emprunter les allées piétonnes.*

*Passer devant **la sculpture « La Liberté inachevée »** sur le square Victor-Schoelcher. Puis rejoindre et traverser le boulevard Jules Janin. Monter en face la rue de Gallois, puis la rue Francis de Pressensé. Grimper les escaliers pour gagner **la Maison Rouge**, sur les pentes de **la colline du Crêt de Roc**.*

*Rejoindre le **quartier Desjoyaux** (écoquartier en cours de réalisation) en empruntant la rue Paul Appel, puis l'impasse Desjoyaux. Continuer en face par le chemin.*

*Virer à droite sur la rue Neyron. 100 m plus loin, descendre à gauche les escaliers métalliques du passage « Ferdinand ». Prendre à gauche le trottoir de la rue Cugnot pour passer sous la voie ferrée. Traverser le boulevard Jules Janin et suivre la rue Louis Soulié jusqu'à rejoindre le **quartier du Soleil**.*

*Traverser le boulevard du 8 mai 1945 et la 3<sup>ème</sup> ligne de tram, monter en face la rue de la Liberté pour rejoindre **la place Garibaldi**.*

*Continuer en face et redescendre par la rue de la Talaudière. Emprunter à gauche **la voie verte des mémoires ferroviaires** (également boucle verte de Saint-Etienne).*

*Passer sous un pont et rester sur la voie verte jusqu'au niveau d'un quai de gare fictif. Les parcours 6 km et 12 km se rejoignent ici et quittent ensemble la voie verte. Monter à gauche la rue du Soleil (emprunter le trottoir de droite), puis continuer à droite par la rue du Cros.*

*Retour au point de départ par la rue des Docteurs Henri et Bernard Muller, en passant vers **la Mosquée Mohamed VI**. Au début de la rue des docteurs Muller, **emprunter la piste cyclable** habituellement interdite aux piétons (dérogation pour ce 6 novembre matin) : **merci de demeurer vigilants et de laisser la priorité aux cyclistes**.*